



Régulation libérale des demandes de soins non programmés au sein des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

Formation présentielle

Public visé : Médecins généralistes

Pré requis : Pas de pré requis pour cette formation

Objectifs :

A l'issue de la formation, le participant sera capable d'identifier le cadre légal des CPTS et du SAS, de lister les modalités d'accès au DSNP en CPTS, de classer les niveaux d'urgence et la réponse à donner, d'utiliser la régulation SAS, de planifier une consultation ou téléconsultation, de proposer un conseil dans une démarche qualité et d'analyser le risque médico-légal.

Durée : 2 jours soit 14 heures

Horaires : J1 : 08h30 – 17h30 & J2 : 08h30 – 18h00

Moyens pédagogiques, techniques et encadrement :

Le matériel pédagogique

Matériel audio pour la sonorisation de la salle plénière (micro fixe, micro baladeur) si besoin

Le petit matériel de bureau

Supports pédagogiques utilisés : Diaporamas – Brain storming - Jeux de rôle - Situations cliniques – quizz kahoot

Nombre, surface et disposition des salles de travail

Une salle de plénière qui puisse accueillir 24 participants et 4 formateurs. Une salle de sous-commission pouvant accueillir 12 participants et 2 formateurs, la 2^{ème} salle de sous-commission pouvant être la salle de plénière.

Les documents pédagogiques

- ✓ Les documents formateurs
 - Livret accompagnateur, diaporama
- ✓ Les documents participants
 - Livret participant
- ✓ Les documents experts



Ressources humaines :

Un responsable opérationnel

Médecin régulateur ou impliqué dans la gestion de la permanence des soins locale.

Un animateur par groupe de 12 participants

Ayant l'expérience de la régulation.

Un expert en médecine générale régulateur présent les deux jours

Impliqué à un niveau au moins départemental, dans l'organisation de la Permanence des Soins.

Un médecin régulateur présent les deux jours

Impliqué à un niveau au moins départemental dans l'organisation de la Permanence de Soins

Un médecin Urgentiste du SAMU, médecin régulateur hospitalier

Exerçant dans un centre de réception et de régulation des appels et ayant des connaissances et matière d'expertise médico-légale.

Suivi et évaluation :

Observation / recueil des pratiques

Un mois avant la phase présentielle, une grille de recueil est adressée aux participants qui devront la renseigner et l'apporter pour la formation.

A la fin de cette grille de recueil comportant 7 questions, il est demandé aux participants de faire le résumé d'une difficulté rencontrée en régulation. Celle-ci sera utilisée par les formateurs pour une mise en situation durant la phase présentielle. Il est par ailleurs demandé aux participants d'apporter quatre enregistrements de régulation médicale portant sur des situations à problème (conseil médical téléphonique simple, situation conflictuelle, urgence psychiatrique et situation à enjeu médico-légal).

Évaluation en fin de formation

Le participant est soumis à une évaluation de niveau I (questionnaire de satisfaction) et de niveau II (questionnaire d'évaluation de la formation) pour déterminer l'impact de la formation

Déroulé de la formation :

	<i>Première journée</i>
08h30-09h00	Accueil des participants - Distribution des dossiers - Emargement
	<p>Messages de la première demi-journée</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La nouvelle organisation des territoires nécessite de coordonner les réponses 2. Les DSNP représentent un axe prioritaire de l'organisation des CPTS 3. La mise en place du SAS impose un dialogue avec les CPTS 4. Chaque CPTS est libre de s'organiser comme elle l'entend
09h00-09h45	Plénière 1 : accueil et de présentation
09h45-10h15	<p>Plénière 2</p> <p>Objectif pédagogique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier le cadre légal des CPTS et du SAS
10h15-10h45	<p>Atelier 1</p> <p>Objectif Pédagogique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lister les modalités d'accès aux DSNP en CPTS
10h45-11h00	Pause
11h00-12h15	<p>Plénière 3 :</p> <p>Objectif pédagogique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lister les modalités d'accès aux DSNP en CPTS
12H15-13h30	Déjeuner
	<p>Messages de la deuxième demi-journée</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Toutes les demandes de soins ne sont pas des urgences. 2. L'évaluation du caractère urgent est professionnelle 3. Le SAS est aussi à disposition des Professionnels
13h30-14h30	<p>Atelier 2</p> <p>Objectifs pédagogiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classifier les niveaux d'urgence et la réponse à donner

14h30-15h00	Pleniére 4 Objectif pedagogique <ul style="list-style-type: none"> - Classifier les niveaux d'urgence et la réponse à donner
15h00-15h15	Pause
15h15-15h45	Atelier 3 Objectif Pédagogique <ul style="list-style-type: none"> - utiliser le SAS
15h45-17h30	Pleinière 5 : Objectifs pédagogiques : <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser la régulation SAS
	Seconde journée
8h30-9H00	Accueil de la seconde journée
	Messages de la troisième demi-journée <ol style="list-style-type: none"> 1. Il faut savoir utiliser les nouveaux outils comme la téléconsultation 2. Travailler ensemble grâce à l'utilisation des protocoles locaux 3. Il faut garder en tête le risque médico légal
08h30-09h00	Plénière d'accueil de la seconde journée
09h00-09h45	Atelier 4 : Objectif pédagogique <ul style="list-style-type: none"> - Planifier une consultation ou téléconsultation
09h45-10h30	Atelier 5 : Objectif pédagogique <ul style="list-style-type: none"> - Planifier une consultation ou téléconsultation
10h30-11h00	Pleniére 5 Objectif pédagogique <ul style="list-style-type: none"> - Planifier une consultation ou téléconsultation
11h00-11h15	Pause

11h15-12h00	Atelier 6 : Objectif pédagogique - Proposer un conseil dans une démarche qualité
12h-12h30	Plénière 6 : Objectif pédagogique : - Proposer un conseil dans une démarche qualité
12h30-13h30	Déjeuner
	Messages de la quatrième demi-journée 1. Donner un conseil ou orienter est un acte professionnel qui engage pleinement la responsabilité du soignant, de la prise de contact jusqu'à la fin du parcours de soins 2. Les principaux motifs de réclamation sont une mauvaise appréciation du niveau de gravité, la nature du moyen retenu et le délai d'intervention du parcours 3. Le recours d'un plaignant peut se faire par voie amiable et/ou contentieuse
13h30-14h30	Atelier 7 : Objectif pédagogique - Analyser le risque médico-légal spécifiques aux DSNP
14h30-15h30	Plénière 7 : Médico-légal Objectif pédagogique - Définir les aspects médico-légaux spécifiques aux DSNP
15h30-15h45	Pause
15h45-16h30	Atelier 8 Objectif Thérapeutique - Elaborer un protocole de coopération
16h30-17h00	Plénière 8 : Objectif Pédagogique - Elaborer un protocole de coopération pluriprofessionnel
17h00-18h00	Plénière de conclusion et d'évaluation
18h00	Fin de la phase présentielle